

CONSEIL MUNICIPAL DU 7/06/2021

L'an deux mille vingt et un le 7 du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 31/05/2021

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, ROUSSEAU Michèle, DUPERRIN Marc, MOREAU Nathalie, MAGNOL Pierre, Carine TRILLES, Corine DOUCET, Christian COVIAUX, Nicolas CHAZOT

ABSENTS EXCUSES : Severine HERR qui donne pouvoir à Carine TRILLES
Patrick VERSAUD qui donne pouvoir à Jean ROUX
Claire MARTIN qui donne pouvoir à Jean ROUX
Nahid GARDERON qui donne pouvoir à Pierre MAGNOL

SECRETAIRE : Cathy COUPAUD

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 10/05/2021.

Adopté à l'unanimité .

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales -DIA –

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales -DIA –

1. PERSONNEL COMMUNAL -Nomination Adjoint Administratif stagiaire, Acceptation démission, Remplacement Adjoint Technique malade,
2. APPEL D'OFFRES GARDERIE
3. ENEAL RPA
4. RECOURS PERMIS DE CONSTRUIRE BECHET
5. ANNULATION REGIES
6. Divers

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 5/05/2021 Me LAVIE COMBOT – PAQUI CHERI – ZC 384- 340 E D Raison – 926 m2 – 60 000 €
- 20/05/2021 – Me BAUDERE – GOURDIN Francis – B 904 – 130 Rue St Mamet – 912 m2 – 217 500 €
- 28/05/2021 – Me SANTOS MAUVEZIN – N'GUESSAN Edith – ZH 386 – Rte de St Christoly – 1641 m2 – 48 000 €
- 31/05/2021 – Me SEPZ – RENOUE/TRAN – ZD 22 -219 – 52 Chemin des Champs – 1367 m2 – 245 000 €
- 3/06/2021- Me SEPZ – BEROT Christian – ZN 503 -215 Impasse des Communeaux -1307 m2 -233 000€

PERSONNEL COMMUNAL

2021/57 -NOMINATION ADJOINT ADMINISTRATIF STAGIAIRE

M FUSEAU indique au conseil municipal que le contrat de travail de Mme SICHER se terminant au 30/06/2021 et celle-ci ayant donné entière satisfaction, il propose au conseil municipal de recruter Julie SICHER sur le poste vacant de Régine RIGAL AU 1/07/2021 pour 20 h/semaine.

Le conseil émet un avis favorable pour ce recrutement et charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

Au 1/07/2021, Mme SICHER sera nommée stagiaire adjoint administratif – 5^{ème} échelon, IB 361.

POUR : 19

2021/58 -ACCEPTATION DEMISSION Mme GENET

Par courrier du 20 mai 2021, Mme GENET Brigitte nous informe de sa démission au 31/08/2021 de son poste d'adjoint technique affecté à la garderie.

Après un large débat, le conseil municipal accepte cette démission et charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

L'ensemble du conseil remercie Mme GENET pour son service exemplaire au sein de la commune. Un appel à candidature sera lancé pour remplacer Mme GENET.

POUR : 19

Le Maire informe le conseil municipal que d'autres recrutements sont en cours pour remplacer à la garderie :

- Claudie GUERIN pour fin de contrat à la garderie
- Prescillia GOMEZ pour arrêt maternité
- Ludivine MARTIN...

2021/59 -REEMPLACEMENT ADJOINT TECHNIQUE MALADE

M LANNES rend compte au conseil des cv reçus et des différents entretiens.

M DELAGE Stéphane a été retenu sous contrat déterminé pour accroissement de travail du 7/06/2021 au 31/12/2021 pour 35 h. Il percevra une rémunération calculée sur l'indice brut 354/M 332. Le conseil autorise le maire à prendre l'arrêté correspondant.

POUR : 19

M LANNES donne des nouvelles de la santé :

- de M CAMIADE qui se remet tout doucement de son COVID et qui est maintenant en rééducation à LIBOURNE.
- de M LOISELET dont l'arrêt a été prolongé pour un problème d'orteil cassé.

2021/60- APPEL D'OFFRES GARDERIE

M DUMONT présente le dossier des travaux pour l'extension de la garderie, il rappelle le montant estimé par notre architecte Mme COSYNS, soit 220 800 €.

Après délibération, le conseil municipal accepte ces travaux,

Vu le coût de ce projet Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à lancer la procédure adaptée et à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui après une mise en concurrence, par courrier.

Publicité sera faite dans la presse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de ces travaux,
- D'autoriser M le Maire à signer le marché.

Pour 19

RPA

M FUSEAU fait part au conseil municipal de l'entretien avec M MARTIN d'ENEAL qui a présenté le projet de transfert de la gestion de la RPA à la commune.

Mais ENEAL ne souhaite pas vendre la résidence.

Après un large débat, le conseil municipal indique que la municipalité ne souhaite pas assurer la gestion de cette RPA mais aurait été éventuellement intéressée par son achat, suivant un prix à définir.

2021/61 -RECOURS PERMIS DE CONSTRUIRE BECHET

Le maire informe le conseil que M. BECHET a déposé un recours pour le refus de la construction d'un hangar agricole sur une parcelle en zone agricole qui de plus se situe à plus de 100 m du siège de l'exploitation. Par ailleurs, il a constaté que les vignes ont été arrachées.

A la demande de JURIDICA, la commune doit être assistée d'un avocat car Maître ACHOU LEPAGE défend M BECHET.

Le conseil municipal autorise le Maire à ester en justice et le charge de missionner Me AUGER à PUGNAC pour cette affaire.

JURIDICA règlera directement Me AUGER sur délégation d'honoraires.

POUR : 19

ANNULATION REGIES reportée

Le secrétariat attend des éléments de la Trésorerie

Nous conserverons la Régie Bibliothèque pour la vente de livres à 1€ et toutes manifestations et pour le salon du chocolat

- **Le conseil ne peut répondre favorablement à la demande de Mme ARNAUD qui souhaite une autre salle pour une meilleure pratique du yoga, la salle de danse n'étant pas adaptée, trop près du tennis.**
- **Après délibération, le conseil municipal ne peut accéder à la demande de GYMMY JAZZ pour une demande de salle pour la pratique de la Pole Dance.**

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

- M. DUPERRIN indique qu'il est très content des travaux réalisés à la chapelle. Il rappelle que celle-ci est ouverte tous les week-ends de l'été.
-
- Mme MOREAU rend compte de la réunion qui s'est tenue avec Mme LEHU du CAUE, M LANNES, M GARD et le personnel communal. Une présentation visio a été faite au sujet de l'enherbement et une gestion sans produits phyto des cimetières. Ainsi que la mise en place de nouvelles pratiques funéraires développées dans l'extension de notre cimetière.
- M GARD indique qu'il faut une campagne d'information très importante pour ces nouvelles pratiques ; il a constaté que la nouvelle partie du cimetière est moins belle que l'ancienne.
- Le maire répond à une question et indique que 10 % de la population doivent pouvoir être enterrés sur la commune.
- M LANNES indique que les travaux du city stade se terminent. Il répond aux questions de Carine TRILLES. Il pense ainsi que M GARD qu'il faudrait attendre avant de l'ouvrir pour que l'enherbement prenne mieux.
- M GARD précise qu'une étude est en cours pour l'éclairage de ce pour des raisons de sécurité. Une horloge pourrait être prévue pour régler le temps d'éclairage.
- M LANNES indique qu'un lampadaire solaire sera mis en place au Fassier pour sécuriser le passage piéton.
- M DUMONT rend compte de l'avancement des travaux à la mairie. La phase 2 est commencée et la dalle doit être coulée dans l'ancienne salle du conseil municipal.
- Il indique avoir reçu le devis de l'entreprise ALBERT pour la clim dans la 4^{ème} classe de la maternelle soit TTC 10 745.47 €. Pour l'eau chaude à l'école primaire 4 231.75 €.
- Il précise à Mme DUPIELLET qu'il attend la venue de l'entreprise COURBIN pour une éventuelle peinture d'une classe en maternelle.
- M GARD rend compte de l'échange avec M. PEREZ pour les voiles devant la MEDIATHEQUE : la fixation sera au sol par cheville femelle avec boulon ;
La couleur des poteaux n'étant pas définie, après débat la couleur bordeaux RAL 3005 est décidée. La hauteur de la voile sera de 3.05 m (à l'axe médian des appliques)

- M GARD donne le montant des devis reçus pour réactiver le puits de la mairie. Vu le total des travaux nécessaires, il est décidé de reporter ceux-ci. Une fermeture adéquate sera installée pour assurer la sécurité de tous.
- M GARD trouve que ce premier conseil dans la nouvelle salle de mairie manque de solennité.
-
- Mme DUPIELLET transmet la demande de M LE MAIRE de faire distribuer le bulletin avant les élections. La commission essaiera de répondre à son attente.
- Elle donne le compte rendu de la réunion culture du 31/05 :
 - La séance ciné plein air a été abandonnée faute de date disponible par ARTEC.
 - Lire et dire aura lieu du 21/06 au 2/07
 - Un concert aura lieu à l'église de PUGNAC le 11/07 à 18 h
 - Animations d'ANIM ETE sur PUGNAC les 9-21 et 29/07
- Elle indique que le permis internet et piéton a été remis à l'école élémentaire par le Major Pouzeau.
- Mme DUPIELLET informe le conseil du prochain projet de l'école élémentaire : Le climat scolaire et la citoyenneté, le Parcours éducatif artistique et culturel
- Durant les vacances scolaires auront lieu des journées de remise à niveau en juillet et août.
- Le conseil municipal décide d'honorer Marysette HOUSSIERE, Josette DUMONT, Brigitte GENET, Claudie GUERIN, Christelle AMBLARD le 5 juillet pour leur départ.
- Mme DOUCET indique les travaux en cours du syndicat du Moron sur Peneau et Taconac et donne des informations sur le SDEEG.
- Doit être effectué sur PUGNAC un inventaire du Patrimoine et des zones humides.
- M DUPERRIN souhaite attirer l'attention du conseil, sur un jeune en scooter qui démarcherait chez les gens pour vendre des thermomètres.

LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- M FUSEAU donne les dernières informations, à savoir :
- La contribution financière des usagers au coût du service public Anim'été et à l'école de musique.
- La convention de subventionnement et d'utilisation du Centre Aquatique est en cours.
- L'approbation du Schéma Directeur Cyclable du Grand Cubzaguais.
- La convention de partenariat pour l'OPAH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.